

## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél. : 05.63.20.28.85 - <a href="mailto:cd82@petanque.fr">cd82@petanque.fr</a> - <a href="www.petanque82-comite.fr">www.petanque82-comite.fr</a>



# Compte rendu de la réunion des Clubs du Secteur SUD du 15 Mars 2019

### **Clubs présents:**

A S Montauban - Montbartier - U S Montauban - Falguières - Orgueil - Corbarieu - Bressols - Dieupentale Saint-Martial - Grisolles

#### Membre du CD présents:

Carmen LAGARDE - Franck CLEMENT - Laurent ROUGIER - Roger LEVACHER - Jean-Pierre RAULY - Thierry TOSATO

La présidente ouvre la séance, en remerciant chaleureusement tous les responsables de clubs présents. Elle précise ensuite, que le déroulement de cette réunion ne doit pas être un monologue de la part du comité, mais un échange de ressentis et d'idées sur les sujets que les personnes présentes désirent aborder et ceci, toujours dans le cadre de l'amélioration de la communication entre les clubs et le CD.

#### 1 – Intervention de la pétanque de Grisolles

Problème survenu lors du concours organisé le 5 Mars : quelques joueurs se sont présentés sans licence.

Leur nom n'apparaissait pas dans la base de données de la fédération, mais ils certifiaient avoir déposé la licence dans leur club respectif. D'autre part ils refusaient de payer l'amande de 10 euros prévu par le règlement fédéral, dans pareil cas.

<u>Question de Grisolles</u>: ne peut-on pas refaire une sensibilisation sur la réglementation et la conduite à tenir lors d'un défaut de licence, tant au niveau des joueurs que des organisateurs.

La présidente précise que si un joueur dépose sa licence dans son club le lundi, son responsable ne l'amènera pas forcement le mardi au CD afin que celui-ci puisse jouer le week-end suivant.

Laurent ROUGIER rappelle que la mise à jour des données dans gestion concours, se fait dans la nuit du mercredi au jeudi. Donc, toute licence déposée au **CD** en début de semaine sera intégrée à la base de données pour le samedi suivant.

Le règlement fédéral indique qu'un joueur sans licence, peut tout de même être inscrit, sur présentation de sa carte d'identité et en payant l'amande de 10 euros.

En conclusion, il s'avère qu'une partie des joueurs ne dépose pas leur licence suffisamment tôt dans leur club. La présidente décide alors qu'un communiqué sera établi et adressé aux clubs pour préciser toutes ces informations.

















## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél. : 05.63.20.28.85 - <a href="mailto:cd82@petanque.fr">cd82@petanque.fr</a> - <a href="www.petanque82-comite.fr">www.petanque82-comite.fr</a>



#### 2 – Intervention Pétanque Montbartier.

Comment accède-t-on au nouveau site internet de la région Occitanie?

Laurent ROUGIER répond que le site n'est pas encore finalisé et qu'il enverra le lien pour la connexion dès que possible.

#### 3 – Intervention Pétanque Saint-Martial

Saint-Martial soulève le problème de l'engagement des équipes dans les différents CDC.

En effet, la fédération édite le règlement des CDC trop tard, les clubs ayant déjà engagé leurs équipes.

Cette année, les clubs doivent fournir les listes des joueurs évoluant dans chaque division. Ayant eu connaissance de cette nouveauté au préalable, certains clubs limité en nombre de licenciés n'aurait peut-être pas engagé autant d'équipes.

Ces listes doivent être déposées pour les équipes jouant au niveau départemental et régional.

Les joueuses et joueurs inscrits sur la liste évoluant en CRC ne peuvent pas descendre dans l'équipe de leur club évoluant en première division du CDC.

De même en CDC les joueuses et joueurs inscrits sur la liste de l'équipe jouant en première division ne peuvent pas, comme dans les années précédentes, descendre renforcer l'équipe de leur club évoluant en deuxième division.

Seuls deux joueuses ou joueurs d'une division inférieure peuvent monter compléter une équipe de division supérieure, si celle-ci possède des joueurs absents. Tout en sachant que dans ce cas ils ne pourront plus redescendre dans leur division d'appartenance.

Il n'y a plus la notion de « joueur brûlé ».

Franck CLEMENT invite à une réflexion pour un règlement intérieur au département de Tarn et Garonne, qui tendrait vers des divisions sportives et des divisions loisirs dans les différents CDC.

#### 4 – nouveau débat animé autour des tenues

Les représentants des clubs présents ne comprennent toujours pas pourquoi le port du jean est interdit.

La présidente Carmen LAGARDE et Laurent ROUGIER expliquent une nouvelle fois le pourquoi de cette réglementation.

Les clubs souhaitent, que pour les CDC, le règlement sur les tenues ne soit pas appliqué. Seules les équipes qualifiées pour le CRC devraient observer cette réglementation.

La fédération n'étant pas favorable à une licence sportive avec son règlement rigoureux, et une licence loisirs avec ses tolérances.

Aussi, la solution pourrait là aussi peut-être venir d'un règlement intérieur au CDC en Tarn et Garonne avec des divisions sportives assujettis au règlement fédéral et des divisions loisirs avec un fonctionnement assoupli.

















## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél. : 05.63.20.28.85 - <a href="mailto:cd82@petanque.fr">cd82@petanque.fr</a> - <a href="www.petanque82-comite.fr">www.petanque82-comite.fr</a>



Pour l'heure, les clubs doivent se conformer au dernier communiqué édité par le Comité.

La présidente s'engage à reconsidérer le problème à la prochaine réunion du comité directeur.

Pour le secrétaire général, il a l'impression que comme pour SAMSON avec ses cheveux, le joueur de boules puise sa force dans le jean ...

#### 5 – Intervention de Saint-Martial

Quels sont les risques encourus par un club qui ne dépose pas les listes pour les CDC? Après recherche dans le règlement Fédéral, il n'y pas de sanctions prévues.

Cependant, la Présidente demande aux clubs de bien vouloir envoyer les listes de chaque CDC, au moins pour la première division.

Robert PEPIN de Grisolles précise que le bulletin d'inscription n'est pas très clair et que les deux dernières lignes « joueur venant d'une division inférieure » n'ont pas lieu d'être.

Laurent ROUGIER explique qu'effectivement ce bulletin officiel d'inscription des listes a été édité par la Fédération, et que celle-ci demande à inscrire les deux joueurs pouvant monter d'une division inférieure par anticipation, ce qui concrètement est irréalisable, ces deux joueurs là étant inconnus au moment du dépôt des listes.

Franck CLEMENT indique qu'à l'avenir les rencontres des CDC et des CRC seront effectuées aux mêmes dates, et ce, pour éviter le changement illégal de joueurs entre les différentes divisions.

## 6 - Intervention de Montbartier

Au CDC vétéran, Alain BOLHY est surpris de voir évoluer les rencontres de troisième division sans arbitre.

Franck CLEMENT, responsable des CDC précise qu'entre ceux qui travaillent le jeudi et ceux qui désirent participer aux CDC vétérans, le nombre d'arbitres pouvant officier n'est pas suffisant.

La commission a donc décidé qu'à partir de la troisième division, les rencontres peuvent se dérouler sans arbitre.

#### 7 – Intervention de Saint-Martial

Les qualifications de Jeu Provençal, sont programmées cette année sur les terrains du stade d'Issanchou. Le Cours Foucault, est désormais libre et utilisable, ne serait-il pas judicieux d'y organiser les qualification sur ce site ?

















## Comité de Tarn-et-Garonne





Alain GARCES de l'USM, abonde dans ce sens en précisant que le Cours Foucault procure un cadre autrement plus agréable pour les joueurs que le stade d'Issanchou. De plus, sous la pluie, le terrain stabilisé devient vite impraticable.

La présidente décide de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité directeur.

Alain GARCES souligne, que le CD donne l'impression de ne plus vouloir organiser le provençal au Cours Foucault. Pourquoi cette programmation à Issanchou?

Laurent ROUGIER, revient sur l'historique du « pourquoi Issanchou ». Le cours Foucault ayant été il y a quelques années en travaux, le CD avait demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser le stade d'Issanchou. Ensuite, les choses sont restées en l'état. Avec le temps, les allées du Cours Foucault sont redevenues praticables et il n'y pas de volonté particulière du Comité à ne pas vouloir retourner sur le Cours Foucault.

Aussi, la présidente décide de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité directeur qui débattra donc du retour du jeu Provençal sur ces terres.

#### 8 – Intervention de l'USM

Alain GARCES soulève le problème de la sortie des calendriers très en retard par rapport aux années passées. Avant, le calendrier était distribué lors du Congrès départemental, au mois de Décembre pour l'année suivante. Cette année il a été distribué le 15 Février, pour quelles raisons ?

Le fonctionnement du CD n'est plus le même. Emmanuelle, la secrétaire administrative du CD, a beaucoup plus de tâches à accomplir à l'heure actuelle pour répondre aux exigences départementales, régionales et fédérales.

De plus, Laurent ROUGIER indique que les clubs ne jouent pas le jeu. Les demandes de positionnement de concours leurs sont envoyées au 15 Septembre et le délai de réponse n'est pas respecté.

Certains clubs attendent la sortie du pré-calendrier pour positionner leur concours et avoir le moins de concurrence possible.

Si tout le monde respectait les dates, nous pourrions comme dans l'Aveyron, inscrire même les CDC au calendrier.

Robert PEPIN de Grisolles ne trouve pas normal de demander les dates de concours au 15 Septembre. En effet, les assemblées générales ne se sont pas encore déroulées et le bureau en place n'est pas certain de poursuivre l'année suivante.

Philippe DARMAGNAC lance la réflexion suivante : comment fait le comité de l'Aveyron pour inscrire les dates des CDC au calendrier ? Les joueurs pouvant muter tout au long de l'année, comment font les clubs pour former leurs équipes très tôt dans la saison ?

















## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél. : 05.63.20.28.85 - <a href="mailto:cd82@petanque.fr">cd82@petanque.fr</a> - <a href="www.petanque82-comite.fr">www.petanque82-comite.fr</a>



#### 9 - Intervention de l'USM

Alain GARCES félicite le CD pour la réception du compte rendu de la dernière réunion, il souhaite que dorénavant lorsque le nouveau site sera opérationnel, les comptes rendus soient mis en ligne et accessible à tous et non pas comme dans le passé ou seuls les présidents de clubs pouvaient y avoir accès.

La Présidente remercie Alain, et précise que lors du congrès de décembre dernier, le CD s'était engagé à améliorer sa communication, et souhaite tenir cet engagement.

Laurent ROUGIER intervient sur le site informatique : il est en plein rafraîchissement et n'est pas encore opérationnel. Dans quelques jours, tout devrait apparaître, CR, téléchargement etc..., et sera accessible à tous.

#### 10 - Intervention de Saint-Martial

Le CDC féminin commence trop tôt dans le calendrier, tous les clubs qui reçoivent ne sont pas équipés d'un boulodrome couvert. Les joueuses sont souvent confrontées au froid ou à la pluie, ce qui n'est pas l'idéal pour pratiquer la pétanque.

Franck CLEMENT déclare qu'il n'est pas possible de programmer le CDCF entre Mars et Octobre, à cause des qualifications, des championnats ligue et France, des vacances etc.... Alors, pourquoi ne pas réfléchir à une programmation en Octobre.

Même problèmatique pour la CDCJP, en milieu d'année, il y a les qualifications et les divers championnats. De plus, certains joueurs joueurs au jeu provençal et aussi à la pétanque, ces joueurs s'ils sont qualifiés risquent de participer à une rencontre du CDCJP la veille d'un championnat de ligue ou de France à pétanque.

Si nous ne faisons pas attention au calendrier, certains joueurs vont être pénalisés soit dans un jeu ou dans l'autre.

Alain GARCES constate, qu'à ce jour, avec la nouvelle formule, le nombre d'équipes qualifiées dans les différents championnats de ligue et France a bien diminué. Les joueurs qualifiés à un championnat à pétanque et participant au CDCJP, ne seront pas nombreux. Pour un ou deux, est-il souhaitable d'en pénaliser des dizaines ?

Toujours sur les championnats, Saint-Martial déplore que cette saison avec l'engagement de 5 euros pour participer aux qualifications, il y aura par rapport à la saison 2018, 50% de chance en moins de se qualifier aux différents championnats, (ligue et France). Donc augmentation du prix de 100%.

La Présidente souligne que ce constat n'était vrai pour un joueur qui participait à toutes les qualifications. Effectivement, cette année, le pourcentage de chance de se qualifier est moindre. Deux raisons à cela, le nombre de journées qualificatives est divisé par deux. La ligue Occitanie comprend désormais treize départements par rapport à Midi-Pyrénées qui en possédait huit. De ce fait, le nombre d'équipes à qualifier attribué au Tarn et Garonne a diminué.

















# Comité de Tarn-et-Garonne





Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban Tél.: 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

La présidente en profite pour souligner que dans cette configuration régionale à treize départements, les déplacements vers les championnats allaient coûter plus cher au CD.

Laurent ROUGIER intervient en indiquant que lors de la réunion d'information aux présidents qui aura lieu le 14 Juin, il parlera de la trésorerie et développera le déploiement des 35 euros.

#### 11 – Intervention de l'USM

Alain GARCES demande comment vont être indemnisés les joueurs participant aux championnats régionaux?

La présidente répond que cette question est à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité directeur mais il est évident que tous les joueurs seront pris en charge pour aller à Béziers.

La discussion s'oriente alors vers le nombre d'équipes à qualifier et la Présidente précise que cette information est inscrite en page 11 du calendrier.

On peut effectivement constater que le nombre d'équipe à qualifier pour tous les championnats confondus est divisé par 2 par rapport à 2018.

Certains autour de la table pensent que cela aura une incidence sur le taux de participation aux championnats départementaux.

Franck CLEMENT précise, que le ou les champions de ligue en titre, peuvent participer au championnat départemental pour tenter de se qualifier au championnat de France. S'ils se qualifient pour le France, ils ne participeront pas au championnat régional et de ce fait libéreront une place.

Alain GARCES pense que cette décision est contraire au règlement administratif et sportif. Il explique qu'un joueur ne peut pas participer à un championnat qui qualifie à un championnat régional pour lequel ce joueur est déjà qualifié.

La Présidente indique que le comité régional a pourtant validé cette possibilité.

#### 12 - Intervention de Montbartier

Alain BOLHY n'est pas d'accord sur un point du règlement du CDC Féminin.

La quatrième division de ce championnat est divisée en 3 poules. Les équipes sortant premières de leur poule montent dans la division immédiatement supérieure. Sauf que le règlement en place prévoit de ne faire monter que 2 équipes. Cela signifie, qu'une équipe première de poule n'accédera pas à la division supérieure.

Aussi, comment expliquer à des joueuses qui se sont battues pour monter, qu'elles resteront malgré leur résultat en quatrième division.

Proposition d'Alain : ne pourrait-on pas faire descendre la plus mauvaise avant dernière de troisième division pour permettre aux 3 équipes de monter ?

















## Comité de Tarn-et-Garonne





La Présidente demande à Alain BOLHY de lui adresser un courrier pour expliquer ce problème qui sera discuté avec la présidente de la commission féminine et le vice-président chargé du sportif.

#### 13 – intervention d'Orgueil

En CDC vétérans, Orgueil rencontre Bressols, et trouve dommageable d'évoluer à Cazes-Mondenard.

Franck CLEMENT précise qu'il n'y a pas énormément de clubs qui ont le nombre de terrains suffisant pour recevoir. Le même problème se pose également pour les qualifications.

Alain GARCES demande au comité de faire passer un communiqué pour préciser 2 points du règlement du CDCJP. Premièrement, le fait de jouer différemment le cadre lors d'une partie limitée dans le temps. Deuxièmement, lors d'un match nul à l'issue du temps imparti, jouer 2 mènes supplémentaires pour peut-être arriver à un nouveau match nul.

Le verre de l'amitié offert par le club de Montbartier clôture cette séance animée mais constructive.

A très bientôt pour de nouvelles aventures.

La présidente

Carmen LAGARDE

Le secrétaire général
Thierry TOSATO

















